Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Michèle NADEAU, Maurice LANGLOIS, Véronique GRELAUD, Claude LE NOAN, Josie LEFORT, Patricia PERSE, Sylviane PEDRON, André LE GALLIC, Xavier BÉNÉAT, Sylvain PICART, Caroline AUGEREAU, Solenn DIEUMEGARD, Marie-Anne BLIN, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN, Éric MAHÉ, Gaël LACROIX, Josiane HENRY

Pouvoirs :
- Jean-Jack BOUMENDIL a donné pouvoir à Maurice LANGLOIS
- Jean-Yves PLISSON a donné pouvoir à Sylvain PICART
- Christine TEXIER a donné pouvoir à Véronique GRELAUD
- Marcel JUTEL a donné pouvoir à Patricia PERSE
- Didier BISTON a donné pouvoir à Xavier BÉNÉAT
- Matthieu NADLER a donné pouvoir à Solenn DIEUMEGARD
- Jean-Claude MAILLARD a donné pouvoir à André LE GALLIC

Absente : Gaëlle IMBAULT

Secrétaire de séance : Josiane LEFORT

2017-43 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26

La liste « Surzur aujourd'hui, prévoir demain » obtient 20 voix
La liste « Ensemble pour les Surzurois » obtient 6 voix.

Sont élus délégués M. BOUMENDIL Jean-Jack, Mme GRELAUD Véronique, M. BÉNÉAT Xavier, Mme TEXIER Christine, M. LE NOAN Claude, Mme DIEUMEGARD Solenn, M. PICART Sylvain, Mme PEDRON Sylviane, M. LE GALLIC André, Mme LEFORT Josiane, M. NADLER Matthieu, Mme AUGEREAU Caroline, M. Éric MAHÉ, Mme Annie PÉRIN, M. Gaël LACROIX.

Sont élus suppléants M. BISTON Didier, Mme PERSE Patricia, M. MAILLARD Jean-Claude, Mme BLIN Marie-Anne, Mme Anne SASSIAT.

2017-44 – Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération – convention pour l'application du droit des sols

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1. décide de renouveler la convention liant la commune et Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en ce qui concerne l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

2. autorise Madame le Maire à signer la convention ci-annexée ;

3. autorise Madame le Maire à signer l'arrêté municipal donnant délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes conformément aux dispositions de l'article L423-1 du Code de l'Urbanisme.

2017-45 – Secteur « Les Jardins » – désignation du comité de pilotage pour le suivi de l'étude d'aménagement

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

désigne comme membres du comité de pilotage pour le suivi de l'étude d'aménagement sur le secteur « Les Jardins » :

- Madame le Maire
- l'adjoint en charge de l'urbanisme
- Christine TEXIER, Claude LE NOAN, Josiane LEFORT, Patrick CAILLEAU
- la DGS et la chargée de l'urbanisme en mairie
- un agent du service « Conseil aux communes » de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

2017-46 – Extension du GAEC de Cohanno– saisine de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

Vu le permis de construire n°56 0248 17 Y 0051 relatif à l'extension d'une stabulation de vaches laitières pour le GAEC de Cohanno à Cohanno,

Considérant que ce projet n'est pas de nature à porter atteinte à l'environnement et aux paysages,

1. approuve le projet d'extension du GAEC de Cohanno tel que présenté ;
2. demande au Préfet du Morbihan de soumettre ce projet à la commission départementale de la nature, des sites et des paysages ;
3. autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette procédure.

2017-47 – Extension du GAEC des Pins – saisine de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 20 voix pour et 6 abstentions (P. CAILLEAU, JP LE BIHAN, A. PÉRIN, É. MAHÉ, G. LACROIX, J. HENRY) :**

Vu le permis de construire n°56248 17 Y 0057 relatif à l'extension de l'exploitation du GAEC des Pins à Kerbiscon,

Considérant que ce projet n'est pas de nature à porter atteinte à l'environnement et aux paysages,

1. approuve le projet d'extension du GAEC des Pins au village de Kerbiscon tel que présenté ;
2. demande au Préfet du Morbihan de soumettre ce projet à la commission départementale de la nature, des sites et des paysages ;
3. autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette procédure.

2017-48 – Restaurant scolaire – tarif en cas de panier repas

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sur proposition de la commission Finances du 31 mai 2017,

1. décide de fixer à 1,70 € le tarif du restaurant scolaire pour les enfants ayant un panier repas ;
2. précise que ce service sera réservé aux enfants pour lesquels aura été signé un projet d'accompagnement individualisé (PAI).

2017-49 – Multi-accueil – création de 2 postes pour accroissement d'activité

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

1. décide la création de 2 postes non permanents, ayant les caractéristiques suivantes :

   1er poste :
   - grade : infirmier territorial (catégorie B) ;
   - durée : 3 mois
   - temps non complet : 3h30 / semaine
   - mission : révision des protocoles du multi-accueil

   2e poste :
   - grade : éducateur de jeunes enfants (catégorie B) ;
   - durée : 3 mois
   - temps non complet : 3h30 / semaine
   - mission : remplacement de la directrice auprès des enfants.
2. précise que les crédits budgétaires correspondants figurent au chapitre 012 – charges de personnel ;
3. charge Madame le Maire de procéder à ces 2 recrutements.

2017-50 – Médiathèque – gratuité pour les mariés surzurois

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

1. décide d'offrir, à compter du 1er juillet 2017, un abonnement d'une année à la carte famille « livres » aux couples qui se marient civilement à Surzur ;
2. précise que si les mariés sont déjà détenteurs d'une carte d'abonnement famille « livres » à la médiathèque en cours de validité, celle-ci sera prolongée d'une année gratuitement ;
3. précise que l'abonnement gratuit à la médiathèque est à souscrire dans les 3 mois suivant le mariage ;
4. charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

2017-51 – Personnel – modification du tableau des effectifs

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

1. autorise les modifications de postes suivantes :
   - **agence postale** : transformation du poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, au 1er juillet 2017 ;

- **services techniques** :
  - transformation du poste d'agent de maîtrise, chef d'équipe des services techniques, en poste d'agent de maîtrise principal, au 1er juillet 2017 ;
  - transformation du poste d'adjoint technique, responsable des espaces verts, en poste d'adjoint technique principal de 2e classe, au 1er juillet 2017 ;
- **restauration scolaire / école / bâtiments communaux :**
  - transformation du poste d'adjoint technique, faisant fonction d'ATSEM, en poste d'adjoint technique principal de 2e classe, au 1er septembre 2017 ;
  - transformation du poste d'adjoint technique, pour le restaurant scolaire et l'entretien des bâtiments (25 h/ semaine), en poste d'adjoint technique principal de 2e classe, au 1er septembre 2017 ;
- **multi-accueil :**
  - transformation du poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe, directrice adjointe du multi-accueil, en poste d'éducateur de jeunes enfants, au 1er septembre 2017 ;
  - transformation du poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe en poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, au 1er septembre 2017 ;
  - transformation d'un poste d'agent social en poste d'agent social principal de 2e classe, au 1er septembre 2017 ;
- **enfance jeunesse :** transformation du poste d'adjoint d'animation, adjoint à la direction de l'Accueil de loisirs, en poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe, au 1er décembre 2017 ;
- **médiathèque :** transformation du poste d'adjoint du patrimoine en poste d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe, au 1er juillet 2017.

2. approuve le tableau des effectifs ainsi modifié ;
3. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

MAIRIE DE SURZUR 56 (Morbihan)

Le Maire

Michèle NADEAU